

COMITE NATIONAL DE L'EAU

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025

VOEUX sur le financement du Plan eau pour le projet de loi de finances pour 2026

DELIBERATION N° 2025-08

Le Comité National de l'Eau,

Ayant pris connaissance du bilan à 30 mois du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, dit « Plan eau », lancé le 30 mars 2023 ;

Considérant la mesure n°38 de ce plan qui synthétise « les moyens des agences de l'eau seront rehaussés de 475M€/an pour accompagner la mise en œuvre du Plan en rééquilibrant les financements », répartis en sept mesures ;

Considérant la mesure n°39 de ce plan qui prévoit que « le plafond de dépenses des agences de l'eau sera supprimé dès le prochain programme d'intervention » ;

Considérant qu'à ce jour le plafond de recettes des agences de l'eau a été remonté de 150 millions d'euros effectif, et qu'un relèvement de 175 millions d'euros est attendu ;

Considérant les discussions budgétaires à venir sur le projet de loi de finances pour 2026 ;

RAPPELLE l'importance de la dynamique soutenue par le Plan eau dans les territoires pour répondre aux objectifs de sobriété, d'amélioration de la disponibilité de l'eau, de réduction des pollutions et de gouvernance, de restauration des sols et des milieux aquatiques, impliquant tous les acteurs et usagers de l'eau ;

REAFFIRME les principes selon lesquels, d'une part, il ne peut y avoir de dépenses sans recettes et, d'autre part, les efforts de contributions doivent être équitablement répartis entre tous les acteurs et les usagers afin que les aides bénéficient à tous aussi équitablement ;

CONSTATE que la suppression du plafond de dépenses des agences de l'eau relève de la loi et regrette qu'elle n'ait pas pu être portée dans un vecteur législatif adapté

depuis l'annonce du Plan eau, bien que ces plafonds aient été relevés dans les 12èmes programmes d'intervention.

CONSTATE la progression de la capacité d'intervention des agences de l'eau entre les 11èmes et les 12èmes programmes, qui dépend du relèvement de leur plafond de recettes qui s'établit, au dernier bilan de la mesure n°38 du Plan eau, à +300 millions d'euros, dans l'attente d'un nouveau relèvement du plafond de recettes des agences de l'eau en lien avec les prévisions de recettes affectées aux agences de l'eau et la mise en place des mécanismes de financement sous-jacents ;

Alors que la conférence nationale sur l'eau déclinée sur les territoires continue de mettre le sujet de l'eau et ses urgences en haut de l'agenda politique, le Comité National de l'Eau :

DEPLORE que deux ans et demi après son lancement, le Plan eau ne dispose pas encore des moyens financiers appropriés pour jouer son rôle d'effet levier, en particulier sur les mesures encore en cours, afin d'apporter les résultats escomptés

DEPLORE la ponction de 130M€ sur la trésorerie des agences de l'eau lors de l'exercice 2025, qui grève l'élan du Plan eau et la confiance des parties prenantes ;

ATTEND du projet de loi de finances pour 2026 qu'il tire toutes les conclusions des mesures du Plan eau.

Certifié conforme par la directrice de l'eau et de la biodiversité,
Chargée du secrétariat du Comité national de l'eau

Célia de LAVERGNE